

Rénovation énergétique - Habiter Mieux

01.39.07.78.51

contact@solih78.fr

Fiche contact "Maison" SOLIHA Yvelines

Fche contact "Appartement" SOLIHA Yvelines

Plaquette Habiter Mieux Logement Individuel

Plaquette Habiter Mieux Copropriété

Plaquette sur les Eco-matériaux

Le Plan Rénovation Energétique initié par l'Etat et l'ANAH

une aide financière importante

50 à 90 % du montant de vos travaux d'économie d'énergie

Dans la limite de 20 000 € de travaux

un accompagnement personnalisé et gratuit, par SOLIHA Yvelines

- Diagnostic énergétique de votre logement pour évaluer

les économies à
réaliser

·
Conseil
sur les travaux prioritaires et les éco-matériaux (cliquez ici pour télécharger le dépliant éco-matériaux),

- Mobilisation
des différentes subventions, primes ou prêts

SOLIHA Yvelines, Association loi 1901, acteur de l'amélioration du logement

dans le département depuis 33 ans, vous apporte gratuitement son expertise

pour
mener à bien votre projet. SOLIHA Yvelines fait office de guichet unique.

Des exemples de financement de travaux d'économie d'énergie

Vous installez une chaudière à condensation, vous isolez vos combles

et vos murs extérieurs avec des éco-matériaux

Revenu
fiscal de référence

Nombre de personnes

25.000
€

Pour 2 personnes

40.000
€

Pour
4 personnes

Montant des travaux T.T.C.

17 400 €

25 400 €

Montant des travaux H.T.

16 500 €

24 000 €

Montant des subventions

14 375 €

16 650 €

ANAH

8 250 €

10 000 €

A.S.E.

1 650 €

1 650 €

Conseil Général des Yvelines Habiter Mieux
2 475 €
3 000 €

Eco-Prime Habiter Mieux

2 000 €

2 000 €

Prêt à l'Amélioration de l'Habitat

1 067 €

Reste à charge (sur le montant T.T.C)

3 025 €

7 683 €

Les conditions pour bénéficier du programme Habiter Mieux

- Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire ou copropriétaire
- Votre logement a plus de 15 ans
- Vos travaux sont réalisés par des professionnels et permettent un gain énergétique de 25 % (déterminé grâce au diagnostic thermique gratuit)
- Vous n'avez pas bénéficié d'un Prêt à Taux Zéro (PTZ) accession à la propriété dans les 5 dernières années
- Vous n'avez pas démarré les travaux avant le dépôt du dossier de financement

- Vos ressources ne dépassent pas les plafonds ci-dessous (N-2 = dernier avis d'imposition reçu) :

Habiter mieux, c'est une aide financière importante pour la rénovation thermique

. Le cumul d'une aide de 10 % (plafonnée à 2 000 €) et de l'aide de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) de 50 % du montant des travaux (plafonné à 20 000 € de travaux)

. Une aide Yvelines Habiter Mieux de 15 % (Conseil Départemental des Yvelines)

. une aide supplémentaire de 2 000 € du Conseil Départemental des Yvelines en cas de recours aux éco matériaux

. Certaines communes complètent ces aides

. Une aide des Caisses de Retraite (pour les retraités)

Les communes concernées par les protocoles territoriaux et/ou qui accordent des subventions dans le cadre du dispositif Habiter Mieux sont :

. Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires

. Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucle de Seine

. Communauté d'Agglomération de Saint Quentin
en Yvelines

. Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc

SOLIHA Yvelines vous
accompagne gratuitement dans la réalisation de vos travaux pour la rénovation thermique.

SOLIHA Yvelines est mandaté par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Conseil Départemental des Yvelines
pour mettre en oeuvre le programme "Habiter Mieux". SOLIHA Yvelines fait office de guichet unique.

Pour plus de renseignements,

contactez-nous au 01.39.07.78.51. ou par mail contact@solih78.fr

ou par la fiche contact de notre site Internet

[Télécharger la fiche contact "Maison" SOLIHA Yvelines \(version PDF\)](#)

[Télécharger la fiche contact "Appartement" SOLIHA Yvelines \(version PDF\)](#)